

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 16 décembre 2024

Date de l'annonce publique : 09/12/2024

Date de la convocation des conseillers : 09/12/2024

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompi gnoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Carelli, Sandra (conseillère), procuration donnée au conseiller DAMY.
Absences	1	Excusés : Carelli, Sandra (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2024-12-16 - 9.02
Point de l'ordre du jour		9.02
Objet		Création de poste - Service administratif - Ressources humaines - Groupe A2

Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose de créer un poste au service administratif, département des ressources humaines, sous le statut du fonctionnaire communal dans le groupe d'indemnité A2 ;

Considérant que ce poste s'avère nécessaire pour fournir un soutien renforcé à court et moyen terme au sein du service administratif, département des ressources humaines, afin de répondre à l'augmentation significative du volume de personnel et aux besoins croissants en matière de gestion des tâches qui en découlent ;

Considérant que les missions et tâches du poste incluront entre autres :

- de la gestion administrative du personnel ;
- du recrutement et de l'intégration des nouveaux agents ;
- de la formation et du développement du personnel ;
- du conseil et de l'accompagnement des responsables de service ;
- du suivi réglementaire et de la veille juridique.

Considérant que la définition du statut ne peut être déterminé qu'à l'issue des candidatures présentées et de l'audition des candidats, il est dès lors proposé de créer un poste pour chacun des deux statuts ;

Ouï les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu le règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer un (1) poste sous le statut de l'employé communal selon les modalités suivantes :

Code	SA/B - G02
Affectation	Service administratif
Tâche	40 heures

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 16 décembre 2024

Référence

CC.2024-12-16 - 9.02

Point

9.02

Objet

Création de poste - Service administratif - Ressources humaines - Groupe A2



Degré d'occupation	100 %
Groupe d'indemnité	A2 ; sous-groupe administratif

■

Sollicite la transmission obligatoire de la présente délibération en vertu de l'article 105 (1) 8° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 20 décembre 2024


Le bourgmestre,


Le secrétaire communal ff,